Où l’argent des Français se barre-t-il ?

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 11 avril 2022

Vous avez une réponse !
Pas uniquement chez Mac Kinsey…
Ce qui ne dédouane ni l'un, ni l'autre !

Deux vastes réseaux internationaux de blanchiment jugés à Rennes :

de 18 mois à 8 ans de prison pour les 13 prévenus

Publié le 08/04/2022 Écrit par KV avec AFP

Deux vastes réseaux de blanchiment d'argent, l'un africain, l'autre pakistanais*, portant sur plusieurs dizaines de millions d'euros étaient jugés depuis le 4 avril à Rennes. Treize prévenus ont été condamnés ce jeudi à des peines allant de 18 mois de prison avec sursis à huit ans ferme.

** : bien noter l'origine, pas des Suédois ou des Norvégiens, que cesse cette stigmatisation des Blonds traditionnelle chez nos bien-pensants !*

Un prévenu français de 33 ans a été relaxé au bénéfice du doute par la chambre correctionnelle de la Juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Rennes. Les autres prévenus, âgés de 34 à 58 ans, résidant en région parisienne, ont été condamnés à des peines globalement conformes aux réquisitions pour blanchiment ou blanchiment en bande organisée.

Le tribunal a délivré six mandats d'arrêt à l'encontre de prévenus absents lors du délibéré.

Deux réseaux de blanchiment, l'un africain, le second pakistanais

Deux réseaux de blanchiment, l'un africain, l'autre pakistanais, avaient été découverts en 2018 via des écoutes téléphoniques, au détour d'une enquête sur un trafic de produits stupéfiants en Bretagne. L'un des trafiquants avait

en effet recours à « l'hawala » en région parisienne pour blanchir l'argent du trafic. L'hawala est un système de paiement traditionnel informel, reposant sur la confiance pour des règlements transfrontaliers sans déplacement physique d'argent.

Des peines jusqu'à 5 ans de prison pour plus de cinq millions d'euros blanchis via le réseau africain

Par l'intermédiaire de ce réseau, les enquêteurs avaient identifié « plus de cinq millions d'euros blanchis entre avril 2018 et janvier 2019 », selon le parquet.

Deux gros collecteurs, un Mauritanien de 44 ans et un Malien de 34 ans, ont été condamnés à cinq ans de prison pour leur implication. Un autre collecteur congolais de 44 ans a été condamné à trois ans de prison dont 18 mois sursis.

Enfin, deux autres prévenus, un Français de 37 ans* (O*n aimerait des précisions, comme le nom !*) et une Sénégalaise de 58 ans ont été condamnés à respectivement un an de prison et 18 mois avec sursis. Chez cette dernière, qualifiée de « nourrice », les enquêteurs avaient retrouvé près de 500 000 euros en espèces (*Bien nourrie !*).

43 millions d'euros blanchis et des peines jusqu'à 8 ans de prison pour le réseau pakistanais

Via le réseau pakistanais, les enquêteurs ont estimé que plus de 43 millions d'euros ont été blanchis entre 2018 et 2020. (*Z'y vont pas avec le dos de la cuillère, c'est carrément au tractopelle !*)

Trois prévenus pakistanais de 44 ans, 42 ans et 39 ans ont été condamnés à huit ans de prison pour le plus âgé et sept ans pour les deux autres, avec interdiction de territoire français. Un autre prévenu de 42 ans a été condamné à six ans de prison et confiscation des saisies (plus de 500 000 euros sur des comptes de sociétés et 56 000 euros sur ses comptes

personnels). *« Le tribunal a reconnu qu'il était moins impliqué que les principaux animateurs du réseau »*, s'est félicité l'avocat de ce dernier Me Henry Ermeneux, qui envisage cependant de faire appel. *« Six ans par rapport à ce qu'il a réellement fait, ça reste sévère »*, a-t-il expliqué (*Tout juste si ce n'est pas une victime)*.

Un autre prévenu pakistanais de 34 ans a également été condamné à six ans de prison avec interdiction définitive du territoire français. Les deux autres membres de ce réseau ont été condamnés à respectivement un an et trois ans de prison dont deux avec sursis, et à des amendes. Un dernier prévenu français* (*Quel genre ? Le nom SVP on aimerait savoir à quel point nos compatriotes sont réellement impliqués, ou alors s'agit-il de susciter le doute pour relativiser les responsabilités !*), bénéficiaire du réseau, a été condamné à 2 ans de prison dont 18 mois avec sursis et 50 000 euros d'amende.

**** : Si ce sont des Français, bien que cela soit dit, mais quels Français ?***
Assez de confusion -voire de culpabilisation des mal-pensants- par l'occultation des noms.
Si occultation, c'est qu'il y a quelque chose à camoufler…
Le doute ne doit pas s'insinuer.
MAL-PENSANTS LIVES MATTER ! (Je me permets le globish en cette occasion)

Vous trouvez que les amendes et saisies sont à la hauteur ?
Ne comptez pas que la France récupère grand chose… elle ne prend aucun moyen pour y arriver !

Autre info 20 minutes (avant la sentence)…